

L'Amicale des Personnels de la Ville et de la
Communauté Urbaine de Strasbourg

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 2 DECEMBRE 2013**

Membres présents :

BAUM Robert, FOURBOUL Marc, GOEPFERT Emilienne, GUTH Lucien, HAUSS Marie-Christine, HENCK André, HUBER André, JACQUOT Marcel, KREBS Didier, MAECHLING Marie-Ange, MARCHAL Philippe, MARTINEZ Valérie, MARZOLF Suzanne, OPPERMANN Bertrand, PIERRON Jean-Pierre, RICHERT Raymond, SCHAUB Raymond, SCHNEIDER Jean-Claude, SOMMER Jean-Bernard et WENDLING-RICHERT Michèle.
Mme Corinne CLEMENS, représentant l'Administration.

Membres excusés :

BATH Pierre, BAUER Mireille, BOUDET Dominique, DECHRISTE Michel, FOLKMANN Arlette, HOFFART Cornélia, KIMM Pierre, KUNTZMANN Pierre, LAPP Pascal, PARRE Thiebault, PHILLIPPS Myriam, SCHUHMACHER Eric, SIFFERMANN Roland, SIRY Sylvain, STOEENER Michel, STREICHER Philippe, ZILLI Sonia et le membre de droit du syndicat SPT67.

Procurations :

Mme Mireille BAUER donne procuration de vote à M. Philippe MARCHAL.
Mme Arlette FOLKMANN donne procuration de vote à M. Jean-Claude SCHNEIDER.
M. Pierre KIMM donne procuration de vote à Jean-Pierre PIERRON.
M. Pierre KUNTZMANN donne procuration de vote à M. Marc FOURBOUL.
M. Pascal LAPP donne procuration de vote à M. Didier KREBS.
M. Roland SIFFERMANN donne procuration de vote à Mme Valérie MARTINEZ.
Mme Sonia ZILLI donne procuration de vote à M. Marcel JACQUOT.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance du Conseil d'administration du lundi 2 décembre 2013 à 14h35.

La validation du procès-verbal du Conseil d'administration du 14 octobre 2013 sera présentée au prochain CA.

1^{ER} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

L'Amicale n'ayant pas apporté de réponse écrite au rapport d'observations définitives remis le 17 septembre par la Chambre Régionale des Comptes (CRC), cette dernière a retransmis le même rapport en date du 23 octobre 2013, pour communication au Conseil d'administration.

Ce point ne donne pas lieu à un vote, il s'agit d'une simple communication du document final de la CRC aux membres du Conseil d'administration.

De même, le Conseil de communauté a pris acte, dans sa séance du 29 novembre dernier, des observations définitives de la CRC relatives à la gestion de l'Amicale. Le Président n'a pas eu de retour, ni de question suite à cette communication.

Ces deux instances ayant pris connaissance du rapport définitif, celui-ci est dès à présent communicable à toute personne qui en fait la demande.

M. Jean-Bernard SOMMER demande s'il n'y aurait pas lieu de publier sur le site internet, en même temps que le rapport, les suites qui seront données aux observations formulées.

Le Président répond que les suites qui seront données aux remarques de la CRC figurent dans le procès-verbal du Conseil d'administration du 14 octobre 2013. Dès sa validation, celui-ci sera mis en ligne. En revanche l'intégralité du rapport sera publiée sur le site internet de la CRC, où il sera consultable.

Le Président rappelle qu'il a été décidé que le nouveau Conseil d'administration, qui sera élu en avril 2014, désignera les différents groupes de travail pour les modifications des statuts et l'élaboration d'un règlement intérieur. Il propose la création d'une commission spécifique « statuts et règlement intérieur ».

M. André HENCK attire l'attention sur le fait que la représentativité syndicale au sein de la CUS ne sera pas la même avant et après les élections professionnelles de décembre 2014 et que ceci aura une incidence sur la rédaction des statuts. Il faudra adapter le calendrier à cette donnée afin de faire en sorte que les statuts soient opérationnels pour les élections de l'Amicale de 2016.

Même s'il faut attendre à propos de la représentativité, le Président estime que, vu l'ampleur de la tâche, il y a largement de quoi faire dans l'immédiat.

En l'absence d'autres questions concernant le rapport final de la CRC, ce point est clos.

↳ 2^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : ORGANISATION DES ELECTIONS DU JEUDI 10 AVRIL 2014

Le Président rappelle que la date retenue pour les élections est le jeudi 10 avril 2014. Selon les statuts, les candidatures sont à envoyer au plus tard 28 jours avant l'organisation du scrutin, soit le 13 mars 2014.

Les membres sortants sont :

- pour la CFDT : M. Philippe MARCHAL
- pour la CFTC : MM. Thiebault PARRE et Sylvain SIRY
- pour la CGC : Mme Arlette FOLKMANN et M. Jean-Bernard SOMMER

- pour la CGT : MM. Lucien GUTH, Marcel JACQUOT et Raymond RICHERT
- pour la FA-FPT : MM. Marc FOURBOUL et Pierre KUNTZMANN
- pour FO : M. Michel STOEENNER
- pour SUD : pas de membre sortant, il y a eu 2 démissionnaires laissant leur poste vacant
- pour l'UNSA : Mmes Marie-Ange MAEHLING et Valérie MARTINEZ.

Un courrier d'information sera adressé aux organisations syndicales, pour le parrainage des candidats.

En raison du délai de distribution du journal de l'Amicale, l'article concernant les élections paraîtra en janvier, février et mars.

Le grand salon a été réservé pour la tenue des élections.

Début 2014 les différents courriers relatifs à l'organisation (commande du matériel électoral, autorisations d'absence pour les électeurs ...) seront envoyés.

Il est proposé d'ouvrir trois bureaux de vote de 10h à 15h et de fermer l'accueil de l'Amicale ce jour-là, pour permettre à l'ensemble de l'équipe de se consacrer aux élections. Pour compléter l'effectif, quelques volontaires seront demandés auprès des organisations syndicales. Le Président rappelle que l'Administration ne donne plus d'autorisation d'absence au personnel pour la tenue des bureaux de vote.

La majorité des votes se faisant par correspondance, le bien-fondé d'ouvrir trois bureaux de vote est discuté. Certains estiment qu'un seul bureau de vote est suffisant, d'autres considèrent que les trois bureaux sont nécessaires pour inscrire tous les votes par correspondance. En tout cas, un tri alphabétique des enveloppes en amont est jugé indispensable.

Cette question semblant diviser les administrateurs, le Président soumet au vote la proposition d'ouvrir un seul bureau de vote :

12 voix pour

14 voix contre

1 personne absente au moment du vote.

A la majorité des présents, il est décidé d'ouvrir trois bureaux de vote le jour des élections.

Un compte-rendu détaillé de la journée (horaires, durée d'inscription des votes par correspondances, etc.) sera demandé au personnel. Ceci permettra de faire un bilan pour en tirer les enseignements pour l'organisation des élections de 2016.

↳ 3^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : MUTEX

Un point d'information sur la situation de ce dossier est donné par le Président. Les cahiers des charges sont lancés. Les organisations syndicales ont pris part à plusieurs réunions avec l'Administration. Selon le calendrier, la nouvelle convention de participation à la protection sociale prendra effet au 1^{er} septembre 2014.

Désireux de connaître le délai de résiliation du contrat collectif, le Président a envoyé un message à M. STEINMETZ de Mut'est, lui demandant par ailleurs des précisions concernant l'avenir des contrats Mutex. A ce jour il n'y a pas eu de réponse.

Le contrat actuel devrait être prolongé jusqu'à ce que la Communauté Urbaine de Strasbourg ait mis en place un produit similaire.

M. André HENCK informe que la 1^{ère} délibération concernant la validation des éléments de la convention et le lancement de la procédure de mise en concurrence est passée vendredi dernier au Conseil de CUS. Une prochaine délibération portera sur le contenu.

A propos des contrats Mutex invalidité et décès, M. HENCK rappelle que l'arrêt de la gestion de cette garantie par l'Amicale est imposée par la loi.

Le Président souhaite être tenu informé par les organisations syndicales de l'avancement du dossier. Lui-même relayera toutes les informations obtenues au Conseil d'administration.

↳ **4^{ÈME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : LOGEMENTS DE VACANCES ETE 2014 – AUGMENTATION DE LA TVA DES LINEAIRES**

Le Président informe qu'en ce qui concerne les linéaires, l'ensemble des destinations 2013 est reconduit pour 2014, sans augmentation des tarifs.

La date limite de dépôt des demandes est fixée au 7 février 2014. La réunion de la commission d'attribution aura lieu le lundi 10 mars 2014 entre midi et 14 heures.

Les réservations seront ouvertes au guichet à partir du 25 mars.

Toutes les informations sont publiées dans le journal de l'Amicale des mois de décembre et janvier, ainsi que sur le site internet.

A partir du 1^{er} janvier 2014 le taux de la TVA passera de 7 % à 10 % pour le secteur du loisir.

Pour réaliser une économie, la commission logements propose d'avancer le paiement du solde des linéaires, qui se fait habituellement en janvier/février, à décembre 2013.

Le Président soumet au vote la proposition de payer exceptionnellement le solde des réservations de linéaires pour 2014 en décembre 2013, afin de bénéficier de l'application de la TVA de 7% : **APPROUVE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.**

Depuis 2 ans l'Amicale propose une participation de 50 € dans le cadre d'un partenariat avec « AVE » et « 9-35 » pour des séjours dans les grandes villes et capitales européennes. Cette participation est accordée pour 1 seul séjour par an par membre de l'Amicale, dans la limite d'un budget annuel global de 3.000 €.

Cette offre, qui aurait pu profiter à 60 membres, n'a en fait été sollicitée que par une vingtaine d'agents la première année et à peine par une dizaine la seconde année. Au vu de ce bilan, la commission logements propose d'augmenter la participation de 50 € à 75 € en 2014, ceci dans la même enveloppe de 3.000 €/an. La participation pourrait ainsi être versée à 40 membres.

Le Président met au vote cette proposition : elle est **VALIDEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.**

Ensuite le logement à Baiersbronn en Forêt Noire, proposé à la vente par un membre de l'Amicale est abordé.

Le responsable de la commission logements, mandaté par le Conseil d'administration pour organiser une visite, s'est rendu sur place avec une équipe. Les conclusions sont positives. C'est une très belle région à 1 heure de Strasbourg. La résidence se situe dans un ancien hôtel transformé en appartements. Le logement concerné a une superficie de 32 m². Il jouit d'une très

belle vue. Malgré un coin repas un peu exigü pour 4 personnes, l'espace a été optimisé. Il y a une piscine dans la résidence, ainsi qu'un garage à double niveau. Le prix de vente a été baissé à 43.000 €.

En prospectant sur internet, M. Didier KREBS, responsable de la commission, a cependant trouvé dans les environs des superficies supérieures à moindre coût.

Il est proposé de confier à quelques membres de la commission logements une étude comparative par rapport à l'offre précitée, en contactant une ou deux agences immobilières. En même temps, l'analyse de l'opportunité de la vente d'un logement de Klingenthal y sera associée. Un retour sera fait en commission, Bureau et Conseil d'administration.

Toutefois, si le Conseil d'administration donnait aujourd'hui son accord pour cette étude, l'achat en Forêt Noire ne serait pas conditionné par la vente d'un logement à Klingenthal.

Le Président met aux voix l'accord de principe pour l'acquisition d'un logement en Forêt Noire et charge la commission d'en effectuer une étude préliminaire : avec 1 abstention, **L'ACCORD EST DONNE A LA MAJORITE DES PRESENTS.**

↳ **5^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : MISES A DISPOSITION 2014 POUR COMMISSION NOËL**

En 2013, les demandes de mise à disposition ont été faites pour toute l'année. Cela ne sera pas possible en 2014 en raison des élections pour le renouvellement partiel du Conseil d'administration de l'Amicale qui aura lieu en avril. En effet, il n'est pas envisageable de faire une demande pour des agents qui ne seront éventuellement pas reconduits dans leur fonction au sein du conseil d'administration. La DRH, consultée à ce sujet, suggère de faire une première demande pour la période du 1^{er} janvier à la date des élections et une deuxième demande, incluant les nouveaux administrateurs, à partir de la date des élections jusqu'à la fin de l'année.

Afin d'assurer la continuité du service, le Président propose de faire une première demande pour les heures nécessaires à la préparation des fêtes de Noël, enfants et retraités, ainsi que pour les réunions du Bureau. Pour cela il s'est basé sur les chiffres de 2013, soit un total de 219h30, réparti de la manière suivante :

Dominique BOUDET : 17h30

Michel DECHRISTE : 14h

Marc FOURBOUL : 7h

Marie-Christine HAUSS : 3h30

Pierre KIMM : 7h

Pierre KUNTZMANN : 21 h

Philippe MARCHAL : 17h30

Valérie MARTINEZ : 7h

Bertrand OPPERMAN : 17h30

Thiebault PARRE : 3h30

Myriam PHILLIPPS : 3h30

Eric SCHUHMACHER : 17h30

Sylvain SIRY : 3h30

Michel STOEENER : 21 h (M. STOEENER ayant des difficultés pour se libérer, il faudra vérifier si la demande doit être maintenue à cette hauteur)

Philippe STREICHER : 17h30

Michèle WENDLING : 37h30 (ce quota tient compte du travail supplémentaire de la Trésorière au niveau des finances)

Sonia Zilli : 3h30

Une demande pour Jean-Pierre PIERRON, qui remplace Pierre BATH lors des réunions du Bureau, sera ajoutée à cette liste.

Il est entendu que les agents qui n'auront pas utilisé leur quota, pourront en reporter le solde sur la deuxième partie de l'année.

Il faudra dresser un bilan de cette expérience, afin de déterminer s'il s'avère plus judicieux de faire une demande par semestre.

Selon Mme Corinne CLEMENS il convient toutefois de ne pas perdre de vue la lourdeur de la procédure, en raison du passage en Commission administrative paritaire.

Ensuite le Président informe que les récupérations accordées par l'Administration sont limitées à 7h par jour. Il souligne le caractère exceptionnel de la fête de Noël des enfants dont le déroulement démarre à 6h30 le matin et se termine le soir à 22h, ce qui l'amène à exprimer son profond mécontentement à propos de cette limitation.

Le sujet donne lieu à une discussion animée, à l'issue de laquelle Mme Corinne CLEMENS déclare que sans autre précision, une journée donne lieu à 7h de récupération, une demi-journée à 3h30. Pour des récupérations supérieures, il y aura lieu d'en préciser le chiffre, dans la limite de 10 heures par jour.

Il est alors convenu que le Président adressera une demande rectifiée pour les fêtes de Noël en précisant le nombre d'heures de récupération pour chaque agent.

↳ 6^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : DIVERS

Chorale :

Le Président informe que M. Maurice BOESCH a de sérieux problèmes de santé et que les répétitions de la chorale sont suspendues. De ce fait la chorale n'interviendra pas cette année lors de la fête de Noël des retraités, comme cela était prévu.

Un membre de la chorale, qui suit les cours d'informatique dans le groupe de Mme Suzanne MARZOLF, avait proposé de reprendre les répétitions en vue d'assurer l'animation de la fête de Noël des retraités.

Cependant, en raison des différends apparus l'an dernier au sein de la chorale au sujet des robes des choristes, le Président ne souhaite pas prendre de décision en l'absence de M. BOESCH. Il faudra organiser une réunion pour définir les mesures à prendre selon l'évolution de son état de santé.

Club relais, jardin et compostage :

Depuis plus d'un an, la CUS a créé et anime le Club relais jardin et compostage. Il s'agit d'un réseau qui regroupe des acteurs de la CUS pour promouvoir et développer les thématiques du jardin naturel, de la biodiversité et du compostage.

Le Président a été contacté par M. Eric CHARTON, qui s'occupe de l'animation de ce Club. Celui-ci souhaiterait que l'Amicale adhère à ce réseau afin de faire partager le programme à ses membres.

Les animations et manifestations concernent le territoire de la CUS. Il ressort des documents et informations qui ont été transmises, que le club compte parmi ses adhérents l'association Parc paysage et jardins d'Alsace, les jardins familiaux de l'Ameisenkoepfel, le Club des séniors de Plobsheim, Haies vives d'Alsace, le Lieu commun. Le Président cite quelques initiatives du Club, par exemple la mise en place en 2008 du service médiation faune sauvage pour la protection des oiseaux et des petits mammifères, ou encore des guides en ligne pour aider à planter des arbres et arbustes. Le Club propose également un programme mensuel. A celui de novembre figuraient : une animation « regard croisés sur le paysage », l'organisation avec Botanic Fegersheim d'un week-end fruitier avec conseils de plantation et d'entretien des arbres fruitiers, l'organisation d'un salon du livre nature, la mise en place d'un atelier d'initiation au lombri-compostage, un week-end « compostage », un cours de taille des arbres fruitier, « sur les traces de la vie sauvage en forêt » et « votre jardin, refuge pour la biodiversité ».

L'adhésion au Club relais, jardin et compostage n'entraîne aucun coût pour l'Amicale. Son seul engagement consiste à relayer toutes les informations auprès de ses membres.

Le Président propose de diffuser les informations sur le site internet de l'Amicale. Une annonce dans l'édito du journal avec indication du lien internet du Club serait également possible.

M. Jean-Bernard SOMMER émet des doutes sur la consultation du site et profite de l'occasion pour demander les statistiques.

M. Didier KREBS fournira les chiffres lors d'une prochaine réunion.

M. Robert BAUM estime qu'une diffusion dans le journal de l'Amicale serait plus intéressante. Pour ce faire, il propose de réduire l'espace de la billetterie. Par un bref échange de vues, quelques administrateurs se rallient à cette idée, proposant une parution de l'article billetterie un mois sur deux en cas de besoin.

Le Président soumet l'accord de principe suivant aux voix : un mois sur deux, si le nombre de pages gratuites du journal (24) est dépassé, la billetterie ne sera pas publiée, au profit d'articles tel que le programme du club relais, jardin et compostage.

Il y a 1 abstention. **L'ACCORD EST DONNE A LA MAJORITE DES PRESENTS.**

Le Président soumet la proposition de signature d'une convention avec le Club relais, jardin et compostage au vote : Avec 2 abstentions, **LA MAJORITE DES PRESENTS DONNE SON ACCORD.**

Partenariat avec l'Amicale du Conseil de l'Europe :

Ce point avait été présenté lors du dernier Conseil d'administration. Un complément d'information avait été demandé à ce sujet.

Le Président a informé l'Amicale du Conseil de l'Europe que la proposition de partenariat a été présentée au Conseil d'administration mais que plusieurs administrateurs souhaitaient obtenir quelques précisions avant de prendre une décision. Il s'agissait de savoir quelles seraient les

conditions de participation de nos membres à leurs activités ; quel serait le montant de l'inscription ; si nos adhérents seront considérés comme membres à part entière ou s'ils ne pourront bénéficier que des places vacantes et que devra proposer notre Amicale en contrepartie.

Le Président donne lecture de la réponse qui lui a été transmise :

« L'Amicale du Conseil de l'Europe essaie autant que possible d'ouvrir ses portes et orienter ses activités sur Strasbourg et ses habitants. Nous avons d'ores et déjà de nombreux membres qui ne sont pas agents du Conseil de l'Europe et qui participent à plusieurs de nos activités. Aucune différence n'est faite entre les membres agents et les membres « extérieurs ». L'unique limite à laquelle nous devons faire face est la disponibilité de places dans les différents cours (cours de langue, yoga, sport). Cette contrainte concerne tous nos membres et pas uniquement les membres « extérieurs ».

En conséquence, les conditions de participation à nos activités sont les mêmes pour chaque adhérent, à savoir effectuer sa demande dans la limite des places disponibles. Par ailleurs, les offres négociées par l'Amicale du Conseil de l'Europe auprès de commerçants pourront également bénéficier aux membres adhérents à l'Amicale de la CUS. Les conditions d'inscription sont identiques pour chacun, à savoir 20 € pour 12 mois d'inscription. Nous n'effectuons aucune différenciation entre nos membres, qu'ils soient agents actifs, pensionnés, ou extérieurs. Dans le cadre de ce partenariat, l'Amicale de la CUS diffusera auprès de ses membres nos actualités par mail ou version papier. Cela permettra à chacun de prendre connaissance des activités, manifestations et offres avantages, mis à disposition.

Par ailleurs, nous attendons de valider dans sa forme ce partenariat avec vous, avant de le présenter à notre comité qui devra, lui aussi, donner son accord. »

Aucune réciprocité, telle que l'ouverture des activités de l'Amicale de la CUS, n'a été demandée.

M. Jean-Bernard SOMMER craint que la communication dans le journal provoque le dépassement du nombre de pages gratuites et aurait de ce fait un coût pour l'Amicale.

Le Président répond qu'une première annonce explicite sera nécessaire pour que les adhérents visualisent bien le principe, mais que par la suite on peut envisager une simple information de l'existence du partenariat avec renvoi sur le site internet pour plus de renseignements. Aux agents qui ne disposent pas d'un accès internet, il sera proposé de retirer une brochure au guichet de l'Amicale

Le Président soumet la proposition de partenariat avec l'Amicale du Conseil de l'Europe au vote : Avec 5 abstentions, **CE PARTENARIAT EST APPROUVE A LA MAJORITE DES PRESENTS.**

Le Président indique qu'il transmettra la réponse favorable à l'Amicale du Conseil de l'Europe et rappelle que le partenariat ne sera effectif qu'après accord de leur comité.

Convention avec le Centre Bel'Air :

Le Conseil d'administration a donné l'accord au Président pour la signature de la convention.

Avant de signer, le Président souhaite préciser qu'un article concernant la prestation de vacances versée par l'Amicale a été ajouté. La rédaction en est la suivante : « Le règlement des séjours s'effectuera directement par les familles auprès du Centre Bel Air. Dans le cas où l'Amicale du Personnel de la Ville et de la CUS alloue une aide financière, le montant de cette dernière devra être précisé, par courrier, à la Mutuelle Bel Air avant le lancement des inscriptions. La Mutuelle

Bel Air se chargera de déduire cette aide sur les factures établies aux familles et établira une facture à l'Amicale du Personnel du montant total de cette aide, en fonction du nombre d'enfants inscrits pour les sessions de colonie en hiver et en été 2014. L'Amicale du Personnel s'engage à régler les factures à réception. »

Cette modification sera incluse dans la communication sur les colonies de vacances où il sera précisé que pour le Centre Bel Air la prestation de vacances sera directement déduite de la participation des familles.

Le Président rappelle qu'actuellement la prestation de vacances de 75 € est versée sur présentation d'une attestation de séjour au retour des enfants.

Le Conseil d'administration donne son accord pour le rajout de l'article précité dans la convention.

Banque postale : mise en place de virements en remplacement des chèques avant passage en SEPA :

Le Président informe qu'en 2014 les opérations de paiement devront être conformes à la norme SEPA. Une réunion avec le conseiller Banque postale a eu lieu pour préparer la migration vers le SEPA.

Le comptable sera chargé de faire les virements qui seront validés par le Président, la Trésorière ou le Trésorier adjoint. Ce système est déjà en place pour les commandes de chèques-vacances qui sont envoyées directement par le comptable et validées par la signature électronique du Président. Il sera étendu à l'ensemble des paiements des fournisseurs, ainsi qu'aux versements de la prestation vacances. Pour ce faire, un logiciel dédié sera mis en place. L'arrêt de l'émission de chèques améliorera l'efficacité et la sécurité des paiements.

Le Président demande l'accord du Conseil d'administration pour généraliser la formule de virements SEPA pour tous les paiements : **L'ACCORD EST DONNE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.**

Voyage Pérou 2012 :

Suite à la constatation d'un bénéfice pour le voyage au Pérou de 2012 par le Commissaire aux comptes, M. Pierre KUNTZMANN, responsable de la commission voyages, a revu le dossier.

Le prix demandé aux participants était de 2.315 € par personne en chambre double. Le supplément pour chambre individuelle était de 220 € Au départ, ces prix ont été fixés sur une base de 30 personnes.

Un groupe de 40 participants ayant été constitué, le prix a été revu sur une base de 40 personnes. En définitive 38 personnes, accompagnateur compris, sont parties, car à quelques jours du départ un couple s'est désisté pour des raisons médicales. L'assurance ayant pris en charge ce désistement, le prix a été maintenu sur la base de 40 personnes, à savoir 2.205 € par personne. A ce prix il faut ajouter les pourboires que Pierre KUNTZMANN gérait encore en 2012 et qui se sont montés à environ 33 € par personne.

Il y aurait donc lieu de reverser 77 € à chaque participant. L'enveloppe de remboursement s'élèverait par conséquent à 2.849 € (37 X 77 €).

De l'avis du Président il serait logique, et surtout dans l'esprit amicaliste, de reverser le trop perçu aux intéressés.

Le terme de trop-perçu ne convient pas à M. André HUBER qui précise qu'il s'agit d'une minoration du tarif en raison de l'augmentation du nombre de participants. Par ailleurs, la Trésorière et le Trésorier adjoint estiment qu'on ne peut pas procéder à ce remboursement plus d'1 an ½ plus tard.

M. Jean-Bernard SOMMER rappelle que pour les voyages comme pour les excursions, il est très difficile de fixer un prix sans connaître le nombre de participants et souligne que ce problème n'est toujours pas réglé.

Le Président demande l'accord du Conseil d'administration pour le reversement de ces sommes. Il y a 2 abstentions, les autres administrateurs donnent leur accord.

LE REVERSEMENT EST VALIDE A LA MAJORITE DES PRESENTS.

Calendrier 2014 :

Les dates retenues sont les suivantes :

- 13 janvier 2014 : réunion du Bureau élargi.
- 27 janvier 2014 : réunion du Conseil d'administration pour valider l'organisation des élections.
- 10 février, 10 mars et 7 avril 2014 : réunions du Bureau.
- 5 mai 2014 : réunion du Conseil d'administration après les élections.
- 5 juin 2014 : réunion du Bureau et de la Commission Finances.
- 16 juin 2014 : Conseil d'administration.
- jeudi 26 juin 2014 : Assemblée générale.

Le Président enverra le calendrier par messagerie à l'ensemble des membres du Conseil d'administration.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt le Conseil d'administration du lundi 2 décembre 2013 à 16h50.

Suzanne MARZOLF
Secrétaire Générale

Marcel JACQUOT
Président